



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230327-1

Séance du conseil municipal du 27 Mars 2023

- Date de convocation : 22 mars 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, à 20 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etaient représentés : JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Madame le maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2023.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, madame le maire invite les conseillers présents le 27 février 2023 à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le **29 MARS 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230327-2

Séance du conseil municipal du 27 Mars 2023

- Date de convocation : 22 mars 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, à 20 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etaient représentés : JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

2 - Aménagement urbain de la rue de Manoir : Marché de travaux

Monsieur LANGLOIS expose que la Commune a lancé, début février, une consultation en procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique, pour l'aménagement urbain de la rue du Manoir.

L'estimation prévisionnelle pour l'aménagement urbain de la rue du Manoir au stade de la consultation s'élevait à 180 000 Euros H.T soit 216 000 Euros T.T.C.

Il n'y a pas eu de décomposition en lots.

Le délai plafond imposé pour l'exécution des travaux est de 7 semaines.

Les travaux devront débuter au plus tard le 2 mai 2023.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié dans le B.O.A.M.P. et le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) préparé par notre maître d'œuvre, le cabinet I.R.P.L., a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS (www.marches-publics.info) le 6 février.

Au terme du délai de consultation fixé au 3 mars à 12 heures, trois entreprises ont soumissionné. Aucune offre n'est arrivée hors délai (nous avons reçu 1 lettre d'excuse).

Les offres ont été analysées conformément aux deux critères pondérés figurant au règlement de consultation, à savoir :

- 1 - Le montant de la prestation : 60 points
- 2 - La valeur technique : 40 points

Le rapport d'analyse des offres est à la disposition des conseillers en mairie (Cf. article 3 du règlement intérieur du conseil municipal).

Au vu du rapport d'analyse et du classement des offres, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise COLAS France arrivée en première position avec une note de 98/100 et dont l'offre s'élève à 157 538,40 Euros H.T soit 189 046,08 Euros T.T.C.

Entendu l'exposé préalable,

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse et du classement des offres,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise COLAS France qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse - offre à hauteur de 157 538,40 Euros H.T soit 189 046,08 Euros T.T.C - et charge madame le maire ou son représentant de signer ledit marché.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le **29 MARS 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230327-3

Séance du conseil municipal du 27 Mars 2023

- Date de convocation : 22 mars 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, à 20 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etai^{ent} présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, DOBERT Sébastien, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etai^{ent} représentés : JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à VACHER William).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : JOUSSE Laetitia.

3 - Aménagement d'un carrefour à feux tricolores : marché pour la mise en place des feux tricolores

Monsieur LANGLOIS expose que le 9 février dernier trois entreprises ont été consultées via la plateforme AWS (www.marches-publics.info) afin d'obtenir des devis pour la mise en place de feux tricolores au niveau du carrefour Rue Basile Moreau/ Rue Henry Roquet/ Rue de la Fuie/ Rue de la Grande Maison.

Pour rappel : Les feux seront positionnés Rue Basile Moreau, Rue Henry Roquet et Rue de la Fuie. La rue de la Grande Maison n'aura pas de feux puisqu'elle sera en sens unique.

Deux critères pondérés étaient prévus dans le règlement de consultation, à savoir :

- 1 - Le montant de la prestation : 60 points
- 2 - La valeur technique : 40 points

L'estimation prévisionnelle au stade de la consultation était de 51 000 Euros H.T. soit 61 200 Euros T.T.C.

Au terme du délai de consultation fixé au 3 mars à 12 heures, une seule entreprise a soumissionné, à savoir TELELEC RESEAUX. Aucune offre n'est arrivée hors délai.

Son offre s'élève à 47 947 Euros H.T soit 57 536,40 Euros T.T.C.

Elle a été examinée par notre maître d'œuvre, I.R.P.L, et elle est conforme au cahier des charges.

Le conseil est invité à l'accepter.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise TELELEC RESEAUX à hauteur de 47 947 Euros H.T soit 57 536,40 Euros T.T.C. et charge madame le maire ou son représentant de signer ledit marché.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Laetitia JOUSSE



Date d'affichage de la délibération : Le **29 MARS 2023**